



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
MARDI 14 FEVRIER 2017

L'an **DEUX MILLE DIX SEPT** le **14 février** à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Le Maire**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
présents : 13
votants : 13

PRÉSENTS: G.RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS –
F. PRUNIS - O. BRULÉ - V. MAIRESSE - Y. STEINER - T. SAULNIER –
S. NOURISSON – M. GUÉNÉGO - S. HAMEL - M-P. RABU

REPRÉSENTÉS

Date de convocation : Le 09/02/2017

MP RABU a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 06-2017 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du mandatement des dépenses de la commune, et dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux de la mairie et de la voirie, il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

La Banque Postale a fait une offre qu'il convient d'étudier.

Après échange et discussion, le conseil municipal,

- **accepte** la proposition de la Banque Postale dans les conditions énoncées ci-dessous :
 - Montant : 100 000 €uros
 - Durée : 364 jours
 - Taux d'intérêt : Index EONIA + marge de 0.940% l'an. En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement constaté ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
 - Base de calcul : exact / 360 jours
 - Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
 - Date de prise d'effet du contrat : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 13 avril 2017
 - Garantie : Néant
 - Commission d'engagement : 400 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
 - Commission de non utilisation : 0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
 - Modalités d'utilisation : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de la banque postale.
Tirages / versements – procédure de crédit d'office privilégiée
Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1
Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.
Montant minimum 10 000 euros pour les tirages
- **mandate** M. le Maire pour signer l'offre de financement et tout document relatif à cette affaire

DÉLIBÉRATION N° 07-2017 : CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPEES DE BOIS

Monsieur Thomas expose au conseil municipal la proposition de l'ONF pour l'abattage de bois dans la forêt du Tertre Gris. L'ONF propose la coupe de 57 m3.

L'estimatif établi par l'ONF est détaillé comme suit :

- Montant Brut vente de bois : 1894 €
- Frais de recouvrement et reversement : 19 €
- Charge d'exploitation : 1543 € HT
- Bilan net propriétaire (revenant à la commune) : 332 €

Après échange et discussion, le conseil municipal,

- **valide** la convention de l'ONF pour l'abattage de bois dans la forêt du Tertre Gris
- **demande** à l'ONF de procéder à la vente groupée et l'exploitation des bois
- **mandate** M. Le Maire pour signer la convention

Fin de séance